

Assurance-chômage—Loi

En ce qui touche la formation adaptée, le projet de loi C-21 est un projet de loi qui va permettre la formation adaptée aux besoins de l'entreprise. Il faut que nous ayons des employeurs compétents, il faut que nous ayons des professeurs et des éducateurs compétents, il faut que nous ayons des employés compétents, sinon, nous allons carrément vers la faillite.

Il faut absolument que nous basions nos efforts sur la formation, sinon, nous verrons le chômage augmenter, le bien-être social augmenter, nous verrons dans notre beau pays, plus de misère, plus de problèmes sociaux et nous aurons un cercle vicieux et notre système économique en souffrira énormément.

Vous savez que si plus de personnes sont sur le chômage, plus d'entreprises qui font moins de profits, nous risquons que nos gouvernements perçoivent moins d'impôts. Si nous percevons moins d'impôts et si nous avons plus de chômage, nous allons directement vers la récession économique. C'est pour cela qu'il était très important que l'on puisse recycler nos travailleurs afin de faire en sorte que nous puissions produire et être compétitifs et garder nos entreprises très vivantes.

Monsieur le Président, un autre avantage de ce projet de loi C-21 ce sont les travailleurs de 65 ans et plus.

Beaucoup de personnes en très bonne santé, qui ont 65 ans et plus, ayant un grand talent, une grande expérience, étaient presque obligées d'arrêter de travailler. Avec ce projet de loi, nous permettrons à ces gens de continuer à travailler, à payer des contributions d'assurance-chômage et à percevoir des prestations d'assurance-chômage. Ces gens de 65 ans et plus seront traités comme tout autre citoyen. Et cela est un avantage extraordinaire pour nos entreprises qui ont besoin de ces talents, ces gens d'expérience, ces gens de 65 ans et plus qui sont traités comme des citoyens ordinaires, des citoyens de première classe, dans bien des cas.

Nous allons convaincre l'entreprise privée à investir davantage, et c'est inclus dans le projet de loi, nous allons essayer de convaincre les entreprises privées d'investir un milliard et demi par année pour la formation de leur main-d'oeuvre, et je suis tout à fait d'accord.

Nous allons aussi essayer de faire un peu plus de concertation entre les syndicats, les entreprises et les gouvernements des provinces. Ceci est vraiment essentiel dans le monde actuel dans lequel nous vivons, dans cette énorme compétition dans laquelle nous vivons. Il faut absolument que les trois, le syndicat, le patronat et les gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral travaillent ensemble pour établir des stratégies qui permettront de créer des emplois à bon compte.

• (2350)

Nous allons aussi permettre aux personnes de 45 ans et plus. . . Vous savez, monsieur le Président, beaucoup de

gens de 45 ans et plus viennent me voir à mon bureau. Ils sont complètement découragés, parce qu'ils n'ont plus d'emplois, et souvent, on ne peut plus les embaucher. On leur dit qu'ils sont incompétents et ils n'ont pas de possibilité de se trouver un emploi. Pourquoi? Parce qu'on leur dit: Tu as fait seulement ta 9^e année ou ta 8^e année. Mais il y a 20 ans, une 9^e année c'était déjà pas mal. Et là, on leur demande de retourner à l'école, faire un secondaire I, II, III, IV et V. On leur demande de retourner à l'école pour trois ou quatre ans. Vous savez, monsieur le Président, il n'y a pas une personne de 45 ans et plus qui a le courage de retourner à l'école pendant trois ou quatre ans.

Alors, ce que nous voulons faire avec ce projet de loi C-21, c'est avoir des programmes adaptés à ces gens-là. Au lieu de recommencer le secondaire I, II, III, IV, ils pourront apprendre, se recycler directement dans l'entreprise. Ce sera plus motivant et beaucoup plus encourageant pour ces personnes.

Monsieur le Président, au niveau de la maternité, bien sûr, on sait que nous avons un problème de natalité, nous avons souvent des problèmes familiaux. Nous allons permettre d'augmenter des prestations d'assurance-chômage et d'assurance-maladie, ce qui n'était pas permis avant, l'assurance-maladie, au niveau des congés de maternité et de maladie. Maintenant, cela va passer de 15 semaines à 30 semaines.

Ce projet coûte au gouvernement fédéral 450 millions de dollars. Je pense qu'il vaut la peine. . . J'avertis l'opposition tout de suite qu'ils devraient le mentionner chaque fois qu'ils ont des discours à faire, car c'est une mesure extraordinaire pour aider justement nos travailleurs et nos travailleuses professionnels qui veulent continuer à travailler tout en élevant une famille.

Voilà, monsieur le Président, un projet de loi adapté au monde d'aujourd'hui. C'est cela l'essentiel du projet de loi. C'est un projet de loi qui est adapté au monde d'aujourd'hui. L'opposition disait tantôt qu'il ne fallait pas changer, toucher à ce projet de loi, parce que, dans l'histoire, on disait que cela avait bien servi les Canadiens. Vous savez, les projets de loi sont faits justement pour être adaptés et je peux vous dire que ce projet de loi est vraiment adapté au monde d'aujourd'hui. C'est un projet de loi d'aujourd'hui, pour les gens d'aujourd'hui, pour les entreprises d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous remercie énormément et je suis fier aujourd'hui d'appuyer ce projet de loi.

[Traduction]

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, c'est un bien triste jour dans l'histoire du Parlement. Non seulement le gouvernement est en train de ruiner l'une des principales politiques sociales de notre pays, mais en recourant ainsi à la clôture et en n'accordant aux députés que sept heures pour examiner cette question, il fait